



# Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

\* \* \* \* \*

L'an deux mille vingt, le vingt neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au Centre Sportif et Culturel Georges Brassens, sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Marième GADIO, Samia LEMTAI, Norman CHARLES, Adjoints,

Jeannette LECOQ, René REAL, Gabin ABENA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamila RAMIREZ, Fanny KARANI, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Jean-Louis PASSARRIEU.

REPRÉSENTÉS : Bachir CHEKINI par Dominique DEVERNOIS  
Elisabeth LEGRADE par Valérie HOULLIER  
Alain GALLET par René REAL  
Fernando PEREIRA par Michelle LEROY  
Faten BENHAMED par Djamila RAMIREZ  
Frank GUEX par Colette KOEBERLE  
Benjamin CAUCHY par Benjamin DONEKOGLU.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Leïla SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

---

<sup>1</sup> Pouvoir à T. Chazal, jusqu'à son arrivée, à 20 h 00

### **20.193 Signature d'un contrat global de gestion du site Internet de la ville de Vigneux-sur-Seine avec la société NEXT WAYS pour l'année 2020**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE un contrat d'hébergement du site internet de la ville avec la Société Next Ways SAS, sise 67 rue Guitel 78860 Saint-Nom-la-Bretèche.
- Article 2.- DE PRÉCISER que ce contrat fixe la gestion du site internet à 300 euros HT, 360,00 € TTC, incluant l'hébergement et les redevances des logiciels de GRC-Diffusion (infolettre).
- Article 3.- DE PRÉCISER que la période de gestion se situe du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 3 juillet 2020.

### **20.194 Éducation - Cession de mobilier scolaire à titre gratuit**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE CÉDER à titre gratuit le mobilier obsolète du groupe scolaire Alain Bashung à l'association Maison de Solidarité KE N'DIAYE : Enfance Seconde Chance, sise 3 allée Jacques Louis Larue à Viry-Châtillon (91170) qui a pour objet d'aider les écoles situées au Sénégal.
- Article 2.- PRÉCISE que le mobilier est destiné aux écoles des enfants sénégalais
- Article 3.- PRÉCISE qu'aucune dépense ou recette ne sera imputée au budget.

Vigneux-sur-Seine, le 3 juillet 2020.

### **20.213 Enfance – Signature d'une convention avec LE PARC SAINT PAUL.**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la convention avec LE PARC SAINT PAUL, sis 47 rue de l'Avelon, 60650 SAINT PAUL, pour l'achat d'entrées au parc d'attraction pour les enfants fréquentant les services des Sports, de la Jeunesse et de l'Enfance.
- Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d'entrée pour LE PARC SAINT PAUL sont de 11,50 pour les enfants âgés de 0 à 5ans, de 13,50 euros pour les enfants âgés de 6 à 11 ans et de 19,50 euros pour les adolescents âgés de plus de 12 ans.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

### **20.214 Enfance – Signature d'une convention avec la société MINOS**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la convention avec la société MINOS, sise à l'île de loisirs du Port aux Cerises, rue du Port aux Cerises, 91210 DRAVEIL pour l'achat de prestations adaptées aux enfants fréquentant les services des Sports, la Jeunesse et l'Enfance de la ville de Vigneux-sur-Seine (accro des arbres, orientation, tir à l'arc, VTT, canoë kayak, équitation, poney club, attractions.)
- Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d'entrée sont de 2 euros à 18,80 euros par enfant, en fonction de l'activité pratiquée.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.215 Enfance – Signature d’une convention avec l’association HIHAN.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE SIGNER la convention avec l’association HIHAN, sise avenue Joseph de Bodin de Boismortier, 77680 ROISSY EN BRIE pour l’achat d’entrées au parc animalier pour les enfants fréquentant les services des Sports, de la Jeunesse et de l’Enfance.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée au parc animalier de l’association HIHAN sont de 4 euros par enfant.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.216 Enfance – Signature d’une convention avec la société BABYLAND/AMILAND**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE SIGNER la convention avec la société BABYLAND/AMILAND, sise Hameau de Villededon, 91280 SAINT PIERRE DU PERRY pour l’achat d’entrées au parc d’attraction pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée pour BABYLAND/AMILAND sont de 8 euros par enfant et 4 euros par adulte.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.218 Enfance – Signature d’une convention avec LE ROYAUME DES ENFANTS**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE SIGNER la convention avec LE ROYAUME DES ENFANTS, sise 25 rue des Églantines, 91270 Vigneux-sur-Seine, pour l’achat d’entrées au parc d’attraction pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la commune.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée pour LE ROYAUME DES ENFANTS sont de 3 euros par enfant.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.219 Enfance – Signature d’une convention avec le ZOO DU BOIS D’ATTILLY**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER ET DE SIGNER la convention avec le **ZOO DU BOIS D’ATTILLY**, sis route de Chevry, 77150 FEROLLES-ATTILLY pour l’achat d’entrées au zoo pour les enfants fréquentant les services des Sports, de la Jeunesse et de l’Enfance de la Commune.

Article 2.- DE PRÉCISER que les droits d’entrée pour le **ZOO DU BOIS D’ATTILLY** au tarif de groupe à partir de 10 personnes sont de 7,50 euros pour les enfants âgés de 3 à 11 ans ; de 11 euros pour les adolescents et de 12 euros pour les adultes à partir de 18 ans.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.220 Signature d’une convention pour la mise en place d’un dispositif prévisionnel de secours avec l’Association « Unité Mobile de Premiers Secours 91 (UMPS 91) »**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention pour la mise en place d’un dispositif prévisionnel de secours, avec l’Association « Unité Mobile de Premiers Secours 91 (UMPS 91) » sise 139 Route de Corbeil 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois les 12 et 13 septembre 2020 de 10H00 à 19H00, dans le cadre du Forum Associatif, Centre Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant, d’un montant de 750,00 euros (Sept cent cinquante euros – non assujetti à la TVA), au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.221 Jeunesse – Conclusion d'un contrat de prestation pour un séjour au ZOOPARC de Beauval**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de prestation pour l'organisation d'un séjour au ZOOPARC de Beauval, le 11 août 2020, pour 12 jeunes et 2 accompagnants.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 230 euros TTC (deux cent trente euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.222 Jeunesse – Conclusion d'un contrat de prestation pour une activité d'escalade**

Considérant qu'une sortie est proposée, le 22 juillet 2020, et est facturée ainsi :

- Séance découverte de 1 heure d'escalade encadrée par la commune : 10 euros par enfant,

Considérant qu'une activité sportive est donc commandée auprès de ce prestataire afin de permettre à des jeunes vignesiens l'exercice de cette activité,

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de prestation pour l'organisation d'une activité d'escalade, auprès de la société Block'Out, située 20/22 rue du Cantal 91090 Lisses, le 22 juillet 2020, pour 12 jeunes et 2 accompagnants.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, de 10 euros TTC par enfant, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.223 Jeunesse – Conclusion d'un contrat de location d'un minibus**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de location d'un minibus pour une période comprise entre le 6 juillet 2020 au 31 août 2020.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant prévisionnel de 3 357,86 euros TTC (trois mille trois cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-six centimes) pour une distance forfaitaire maximum de 3 742 Km, auquel s'ajoute 0,58 euros H.T. par kilomètre supplémentaire, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.224 Jeunesse – Organisation de séjours au sein du Parc de loisirs Space Jump**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de prestation pour l'organisation de séjours, le 15 juillet 2020 et le 13 août 2020, au sein du Parc de loisirs Space Jump, situé 25 rue Clément Ader 91700 Fleury Merogis, pour 14 mineurs, et 4 encadrants.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 215,20 euros TTC (deux cent quinze euros et vingt centimes) par journée, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.225 Jeunesse – Conclusion d'un contrat de prestation pour une visite au zoo de Thoiry**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de prestation pour l'organisation d'un séjour au zoo de Thoiry situé Rue du Pavillon de Montreuil 78770 Thoiry, le 28 juillet 2020, pour 14 mineurs et 4 accompagnants.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 293 euros TTC (deux cent quatre-vingt-treize euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.226 Commande de location-maintenance d'une machine à affranchir le courrier pour le service Logistique**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise PITNEY BOWES; sise Immeuble le Triangle 9 rue Paul Lagargue CS 20012, 93456 La Plaine-Saint-Denis cedex.

Article 2.- DE PRÉCISER que la commande à ce fournisseur consiste en la location et la maintenance pour une durée de trois ans :

- d'une machine à affranchir le courrier pour un montant annuel de 2 751.14€ H.T., soit 3 301.37 T.T.C.

Article 3.- DE PRÉCISER que les consommables commandés pour cet appareil, cartouches d'encre et rouleaux d'étiquettes, bénéficieront ainsi d'une remise de 15% sur le catalogue du fournisseur PITNEY BOWES.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

## **20.227 Événementiel -Signature d'un contrat de location d'une patinoire synthétique rambardes basses avec la Société DYNAMIC LAND, dans le cadre des animations de Noël 2020**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location d'une patinoire synthétique avec rambardes basses (livraison, installation, reprise), les 12, 13 et 14 décembre 2020, au sein du Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5 605,00 euros HT (Cinq mille six cent cinq euros) soit 6 726,00 euros TTC (Six mille sept cent vingt-six euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 16 juillet 2020.

## **20.228 MF-18-06 – Marché de fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des bâtiments communaux de la Ville de Vigneux-sur-Seine – Conclusion d'un avenant n°2 et d'un avenant n°3**

### **D É C I D E :**

Article 1. - D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant 2 et l'avenant 3 au marché de fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des bâtiments communaux de la Ville de Vigneux-sur-Seine proposés par la Société PICOTY situé rue André et Guy PICOTY – 23300 La Souterraine.

Article 2.- DE PRÉCISER que l'avenant n°2 a pour objet l'intégration au marché du Centre Multiservices, 115 rue Pierre Brosolette et que l'avenant n°3 a pour objet le retrait du marché du Centre social l'Amandier, rue de la Concorde, ce dernier étant raccordé à la géothermie.

Article 3.- DE RAPPELER que le présent marché est un marché sans minimum ni maximum de commande et d'une durée ferme de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 13 juillet 2020.

## **20.229 MAPA 759 – Accord-cadre de fournitures de pièces détachées, pneumatiques, huiles et la réparation du matériel espaces verts – attribution des lots séparés du contrat**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'accord-cadre de fournitures de pièces détachées, pneumatiques, huiles et la réparation du matériel espaces verts avec la société Chouffot avenue Saint-Rémi 91540 Fontenay-le-Vicomte., décomposé comme suit :

Lots du marché	Montants maximum annuel de commande
Lot n°1 – Fourniture de pièces détachées, pneumatiques et huiles	30 000 € ht
Lot n°2 – Réparation matériel espaces verts	20 000 € ht

Article 2.- DE PRÉCISER que les deux lots du contrat prennent effet à compter du 1er août 2020 pour une durée de douze mois et sont ensuite reconductibles trois fois tacitement pour une nouvelle période de douze mois à chaque fois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 13 juillet 2020.

### **20.230 Prévention - Signature d'une convention avec l'association ASSISCB**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de partenariat avec l'association ASSISCB pour l'organisation de soirées de « Médiation Nomade » de 20 heures à minuit, aux dates suivantes : mardi 28 juillet 2020 (place du 14 juillet) ; vendredi 31 juillet 2020 (place du 8 mai 45) ; mardi 4 août 2020 (Bergeries) ; vendredi 7 août 2020 (l'Oly).

Article 2.- DE PRÉCISER que les conditions d'utilisation des services et les engagements de chaque partenaire sont précisés dans la convention.

Article 3.- DE PRÉCISER que l'action est totalement financée par les subventions de l'association.

Vigneux-sur-Seine, le 16 juillet 2020.

### **20.231 Culture - Signature d'un contrat de prestation pour la diffusion de 2 œuvres cinématographiques avec la SARL « LES TOILES DE MINUIT »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation pour la diffusion de 2 œuvres cinématographiques en plein air et en accès libre (Spider-Man Far From Home et Comme des Bêtes 2) avec la SARL « LES TOILES DE MINUIT », représentée par Monsieur Berrabah, sise 6 avenue du Nid Familial 95260 Beaumont-sur-Oise, le 23 juillet 2020 à 22H00 et le 27 août 2020 à 22H00, Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allendé et Quartier de l'Oly, entre la rue des Edelweiss et la rue des Amaryllis 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4 644,55 euros HT (Quatre mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-cinq cents) soit 4 900 euros TTC (Quatre mille neuf cent euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juillet 2020.

### **20.232 Protection et surveillance dans le cadre des activités Quartier d'été 2020 – Signature de deux contrats avec la société SASU-IPS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre présentée par la société SASU-IPS, sise 16 rue Jacques Tati à Évry-Courcouronnes (91080), pour réaliser une prestation de surveillance lors des séances de « ciné plein-air » :

le 23 juillet 2020 au sein du Parc municipal du Gros Buisson, pour la mise à disposition d'un agent conducteur de chien, pour un montant HT de 113,95 € soit 136,74 € TTC ;

le 27 août 2020 au quartier de l'Oly, mise à disposition d'un agent de sécurité et de deux agents conducteurs de chiens, pour un montant HT de 324,65 €, soit 389,58 € TTC.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

### **20.233 Conclusion d'un contrat de location d'un logement municipal situé au n°9 rue des Chèvrefeuilles**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de location pour un logement municipal d'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup>, situé au 9 rue des Chèvrefeuilles à Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE que le locataire est une administrée contrainte de quitter son logement actuel, et que le montant du loyer est de 480,00 € hors charges.

Article 3.- D'IMPUTER les recettes résultant de cette décision au budget de l'exercice correspondant.  
Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

#### **20.234 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société MARTIN MEDIA.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société MARTIN MEDIA, sise 10 avenue Victor HUGO, CS 60051, 55800 Revigny Sur Ornain, pour l'abonnement au magazine « Le Journal de l'animation ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 59.90 € TTC (cinquante-neuf euros et quatre-vingts dix cts) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

#### **20.235 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société WEKA**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société WEKA, sise 249 Rue de Crimée 75935 PARIS Cedex 19, permettant la réception du Code Électoral au format classeur ainsi que ses mises à jour.

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 222 € TTC (deux cent vingt-deux euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement annuel sur une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

#### **20.236 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société LE LIEN HORTICOLE.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société LE LIEN HORTICOLE, sise 8 Cité Paradis 75010 Paris, pour l'abonnement au magazine mensuel « Le Lien Horticole ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 164 € TTC (cent soixante-quatre euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

#### **20.237 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société ELSEVIER MASSON.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société ELSEVIER MASSON, sise 65 Rue Camille Desmoulins 92442 Issy les Moulineaux cedex, pour l'abonnement au magazine « Les métiers de la petite enfance ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 332 € TTC (trois cent trente-deux euros) à verser en une fois, correspondant à deux abonnements sur une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

#### **20.238 MAPA 760 – Marché de travaux de rénovation de l'ancienne école Pauline Kergomard, située à Vigneux-sur-Seine.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de rénovation de l'ancienne école Pauline Kergomard avec la société R.M.P. située 6 rue des Merles à 94440 VILLECRESNES, pour un montant total de 157 303.48 euros H.T. soit 188 764.17 euros T.T.C., décomposé comme suit :  
Offre de base : 109 095.88 euros H.T. soit 130 915.05 euros T.T.C.

Option 1 : menuiserie intérieure : Oculus vitrés sur Blocs portes complets PF 1/2 h locaux zones A - B - C : 4 375.00 euros H.T. soit 5 250.00 euros T.T.C.

Option 2 : baie fixe en bois exotique PF 1/2 h Zone A (accueil familles) : 1 565.93 euros H.T. soit 1 879.12 euros T.T.C.

Option 3 : revêtement de sols : Fourniture et pose de revêtement de sols PVC classification UPEC dans la totalité des zones A - B - C compris circulations : 27 125.00 euros H.T. soit 32 550.00 euros T.T.C.

Option 4 : faux plafonds : Faux-plafonds neufs dans les zones A-B-C hors circulations et zone A aile droite : 15 141.67 euros H.T. soit 18170.00 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux ; la durée prévisionnelle d'exécution des travaux étant de 4 mois (de septembre 2020 à décembre 2020).

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

## **20.239 MAPA 762 – Marché de travaux sur la toiture du groupe scolaire Nelson Mandela**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux sur la toiture du groupe scolaire Nelson Mandela - lot n°1 « Étanchéité et isolation thermique de la toiture » avec la société ETI située 119 avenue Le Foll à 94290 Villeneuve le Roi, pour un montant de 54 490.00 euros H.T. soit 65 388,00 euros T.T.C.

Article 2.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux sur la toiture du groupe scolaire Nelson Mandela - lot n°2 « Dépose et repose des centrales (CTA) sur la toiture » avec la société Thermofluide située 22 allée de la Fontaine à 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, pour un montant de 34 170.96 euros H.T. soit 41 005.15 euros T.T.C.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

## **20.240 MAPA 764 – Remplacement de l'armoire électrique de pilotage et alimentation CTA à l'école Yves Duteil**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de remplacement de l'armoire électrique de pilotage et alimentation CTA à l'école Yves Duteil avec la société Thermofluide située 22 allée de la Fontaine à 91700 Ste Geneviève des Bois, pour un montant total de 35 136,76 euros H.T. soit 42 164,11 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

## **20.241 MAPA 766 – Support et maintenance des équipements réseaux et infrastructures de virtualisation**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'accord-cadre ayant pour objet le support et la maintenance des équipements réseaux et infrastructures de virtualisation avec la société SYREDIS située 10/12 allée de la Connaissance 77127 Lieusaint.

Article 2.- DE PRÉCISER que la durée du marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois reconductible tacitement 3 fois pour une nouvelle période de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.



## **20.242 MAPA 768 – Accord-cadre pour des prestations de sonorisation, d'éclairage et de structures scéniques pour les manifestations culturelles de la ville**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'accord-cadre pour des prestations de sonorisation, d'éclairage et de structures scéniques pour les manifestations culturelles de la ville, avec la société AMPLITUDE située 8 avenue Kennedy 77140 Nemours.
- Article 2.- DE PRÉCISER que l'accord-cadre est conclu sans montant minimum de commande mais avec un montant maximum de commande de 100 000 € hors taxes sur toute sa durée d'exécution.
- Article 3.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à compter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée de 12 mois,
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

## **20.243 MAPA 770 – Marché spécifique de fournitures de produits désinfectants et de matériels suite à la crise sanitaire liée au COVID 19**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché spécifique de fournitures de produits désinfectants et de matériels suite à la crise sanitaire liée au COVID 19 avec l'entreprise Hersand Delaisy Kargo située 3 rue d'Ableval à 95200 SARCELLE.
- Article 2.- DE PRÉCISER que le présent marché est un accord-cadre à bon de commande sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commande de 89 000 € HT sur la durée du marché.
- Article 3.- DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin le 15 février 2021.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 juillet 2020.

## **20.247 Police Municipale – Signature d'un contrat de gardiennage du Centre sportif et culturel Georges Brassens**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la proposition de la société Rolia Sécurité, sis 87 route de Grigny 91130 Ris-Orangis, de gardiennage du Centre culturel et sportif Georges Brassens, du vendredi 11 septembre 2020 22h00 au samedi 12 septembre 2020 7h00, par un agent de sécurité conducteur de chien, pour un montant de 387,00 euros H.T., soit 464,40 euros TTC.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 août 2020

## **20.248 Communication – Conclusion d'un contrat de création du guide culturel de la saison 2020/2021 et du programme de l'école d'arts plastiques**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la proposition du prestataire Marion Lemasurier, sise 4 rue Jacques Doré 94430 Chennevières, de création du guide culturel de la saison 2020/2021 et du programme de l'école d'arts plastiques, pour un montant de 2 360 euros H.T., soit 2 596 euros TTC.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 août 2020

## **20.249 CM2006 – Mise en place d'un cluster Firewall**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat de mise en place d'un cluster Firewall avec l'entreprise EUROMEDIA située 19 bd Georges Bidault 77183 Croissy-Beaubourg pour un montant de 15 845,82 euros H.T. soit 19 014,98 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le présent contrat prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 août 2020.

## **20.250 CM2004 – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le renouvellement du marché « télécoms »**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché « télécoms » avec l'entreprise C-ISOP située 112 rue Anatole France 69100 Villeurbanne et de retenir l'offre de base pour un montant de 4 926 euros H.T. soit 5 911,2 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le présent contrat a pour objet d'assister la commune dans la passation et l'attribution du futur marché public de télécommunication et prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 août 2020.

## **20.251 MF-20-03 – Marché d’acquisition et livraison de véhicules neufs et de véhicules d’occasion**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les lots du marché publics d'acquisition et livraison de véhicules neufs et de véhicules d'occasion auprès des opérateurs économiques suivants :

Lots du marché	Société	Montants
Lot n°1 – 1 véhicule type VL « Police Municipale » utilitaire de base 5 places moins de 3.5t	BDA OPEL – 7, rue de la Longueraie – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE	19 402.21 euros HT soit 22 970.70 euros TTC
Lot n°2- 1 véhicule type VL utilitaire benne de base 6 places moins de 3.5t	BDA OPEL – 7, rue de la Longueraie – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE	27 037.09 euros HT soit 32 352.56 euros TTC
Lot n°3 – 1 véhicule type PL PTAC 19 tonnes, benne basculante et équipé d'une grue de levage avec benne preneuse, + reprise d'un ancien véhicule PL	ESCO V.I-RENAULT TRUCKS – 24 RD 306 – 77246 CESSON	128 920.00 euros HT soit 154 704.00 euros TTC
Lot n°4 – 3 véhicules d'occasion type VL petit utilitaire de base 3 places	BDA OPEL – 7, rue de la Longueraie – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE	37 067.29 euros HT soit 46 690.08 euros TTC
Lot n°5 – 2 véhicules d'occasion type VL de base 5 places	BDA OPEL – 7, rue de la Longueraie – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE	16 666.66 euros HT soit 20 000.00 euros TTC
Lot n°6 – 1 véhicule d'occasion type fourgon de base 3 places	BDA OPEL – 7, rue de la Longueraie – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE	9 083.33 euros HT soit 10 900.00 euros TTC

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.  
Vigneux-sur-Seine, le 18 août 2020.

#### **20.252 Jeunesse - Signature d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER le contrat avec la Fédération Sportive et Culturelle de France, dont le siège est situé au 22 rue Oberkampf- 75011 PARIS – Formations BAFA/BAFD pour l'organisation d'une session théorique du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA), qui intégrera 18 jeunes de la Ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 3 690 euros TTC (trois mille six cent quatre-vingt-dix euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 24 août 2020.

#### **20.253 Jeunesse – Signature d'un contrat de prestation de service avec l'organisme de formation Euro J Prévention**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention « Ateliers prévention routière » à destination de la jeunesse, dans le cadre du dispositif « permis coup de pouce », avec l'organisme de formation Euro J Prévention sis 10 quai du Canal 77250 Moret-sur-Loing & Orvanne.

Article 2.- DE PRÉCISER que cette action de prévention se déroulera sur une journée sous forme d'ateliers et intégrera vingt jeunes de la Ville de Vigneux-sur-Seine, âgés de 18 à 25 ans.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 230 euros TTC (mille deux cent trente euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 24 août 2020.

#### **20.254 MAPA 765 – Marché de travaux de ravalement sur les façades du château des acacias situé à Vigneux-sur-Seine**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de ravalement sur les façades du château des acacias situé à Vigneux-sur-Seine avec la société MA DECO, sise 3 avenue Charles Peguy – 94500 Villiers-le-Bel, pour un montant total de 104 166.00 euros H.T. soit 124 999.20 euros T.T.C., décomposé comme suit :

Offre de base : 101 466.00 euros H.T. soit 121 759.20 euros T.T.C.

Option 1 : goulotte sur façade : 500,00 euros H.T. soit 600.00 euros T.T.C.

Option 2 : grille de ventilation s/sol : 2 200,00 euros H.T. soit 2 640,00 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, soit une durée prévisionnelle de quatre mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 août 2020.

#### **20.255 MAPA 775 – Marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école Louise Michel**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école Louise Michel - lot 1 « menuiseries extérieures » avec la société POMMEROL, sise 1, rue Paul Gauguin ZAC des Luats 94350 Villiers-sur-Marne, pour un montant total de 24 790.00 euros H.T. soit 29 748.00 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, soit une durée prévisionnelle de quatre mois.

Commenter [VC1]:

Article 3.- DE PRÉCISER que le lot 2 « faux plafonds » a été déclaré infructueux.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 août 2020.

## **20.256 MAPA 767 – Prestation annuelle de détection, destruction, prévention des rongeurs, insectes rampants et hyménoptères dans les bâtiments communaux.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de prestation annuelle de détection, destruction, prévention des rongeurs, insectes rampants et hyménoptères dans les bâtiments communaux avec la société « PRO HYGIENE SOLUTION » située 252, rue de Rosny – 93100 Montreuil.

Article 2 - DE PRÉCISER que le montant forfaitaire annuel pour le poste 1 « Campagnes annuelles de dératisations et désinsectisations » est de 4 962.52 euros HT soit 5 955.03 euros TTC.

Article 3 - DE PRÉCISER que le montant maximum annuel pour le poste 2 « Demandes ponctuelles d'interventions et fournitures de raticide et souricide » est de 4000.00 euros HT soit 4 800 euros TTC.

Article 4.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit 3 fois de façon tacite et pour la même durée, en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 48 mois,

Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 août 2020.

## **20.257 MAPA 771 – Marché d'acquisition et livraison de matériel informatique**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les documents constitutifs des six lots séparés du marché public d'acquisition et livraison de matériel informatique avec les opérateurs économiques suivants :

Lots du marché	Société	Montants
Lot n°1 – Fourniture de 41 PC portables	CS77 – 21, avenue de Meaux 77000 MELUN	39032.00 euros HT soit 46 838.40 euros TTC
Lot n°2 – Fourniture de 32 clients légers	NOVALINK – 15, rue Jeanne Braconnier – 92360 MEUDON LA FORET	10 105.28 euros HT soit 12 126.34 euros TTC
Lot n° 3 – Fourniture de 2 serveurs et 2 onduleurs	NOVALINK – 15, rue Jeanne Braconnier – 92360 MEUDON LA FORET	6 402.22 euros HT soit 7 682.66 euros TTC
Lot n° 4 – Fourniture de 62 PC + 64 moniteurs	CS77 – 21, avenue de Meaux – 77 000 MELUN	45 600.00 euros HT soit 54 720.00 euros TTC
Lot 5 – Fourniture de 7 imprimantes	ESI France – 1 ZA rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU	1 104.05 euros HT soit 1 299.77 euros TTC
Lot 6 – Fourniture d'1 scanner A3	ESI – 57 avenue Foch– 94340 JOINVILLE LE PONT	2 130,60 euros HT soit 2 556,72 euros TTC

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à sa date de notification pour s'achever le 31 décembre 2020.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 août 2020.

## **20.258 Décision de représentation en justice dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure en annulation d'une décision d'opposition à une déclaration préalable sur un bien situé 18-20 rue de la Prairie à Vigneux Sur Seine.

Article 2 - DE PRÉCISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier que les dispositions du règlement du Plan Local de l'Urbanisme permettent de manière parfaitement régulière de s'opposer à ce projet de division avant travaux, projeté par ce pétitionnaire.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 24 août 2020.

## **20.259 MAPA 776 – Réfection du gazon synthétique 105x68m au Centre Sportif Georges Brassens**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de réfection du gazon synthétique 105x68m au Centre Sportif Georges Brassens, avec la société Parc Espace située 4 rue Jean Moulin 78120 Rambouillet, pour la tranche ferme d'un montant total de 432 582,50 euros H.T. soit 519 099 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 août 2020.

## **20.260 Sports – Signature de contrats avec la société SANDMASTER pour l'entretien du complexe sportif CSC Brassens.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les offres de la société SANDMASTER, 28, rue Schweighaeuser 67006 Strasbourg Cedex, pour réaliser des travaux d'entretien du sable du sautoir, le nettoyage en profondeur de la piste d'athlétisme et l'entretien du gazon synthétique, au sein Centre Sportif et Culturel Georges Brassens.

Article 2.- DE PRÉCISER que le montant global de la dépense s'élève à 5 995.20 €, montant décomposé comme suit :

- entretien du sable du sautoir : 540 €
- nettoyage en profondeur de la piste d'athlétisme : 3715.20 €
- entretien du gazon synthétique : 1740 €

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

## **20.261 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société SO PRESS.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société SO PRESS, sise 7-9 Rue de la croix FAUBIN 75011 PARIS, pour l'abonnement au magazine « Le Journal de l'animation ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 39 € TTC (trente-neuf euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

#### **20.262 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société TPMA.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société TPMA, sise 40, avenue Saint-Jacques 91600 SAVIGNY SUR ORGE, pour l'abonnement au magazine « Journal des professionnels de la petite enfance ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 45 € TTC (quarante-cinq euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

#### **20.263 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société FLEURUS PRESSE.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société FLEURUS PRESSE, sise CS 90006 59782 LILLE Cedex 9, pour un abonnement au magazine « Le Monde des ados ».

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 72 € TTC (soixante-douze euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

#### **20.264 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec la société TPMA.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par la société TPMA, sise 40, avenue Saint-Jacques 91600 SAVIGNY SUR ORGE, pour l'abonnement au magazine « Assistantes Maternelles Magazine ».

Article 2.- DE PRÉCISER que la dépense s'élève à 45 € TTC (quarante-cinq euros) à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

#### **20.265 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation « Association des DRH des grandes collectivités territoriales »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales, sise 10 Les Blondines, 13170 Les Pennes-Mirabeau pour une formation intitulée « Comment la COVID 19 fait muter la fonction RH », pour un agent de la commune.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 144 euros TTC (cent quarante-quatre euros) au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

#### **20.266 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la société CIRIL dans le cadre de la formation professionnelle continue**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec l'organisme CIRIL 49 avenue Albert Einstein 69603 Villeurbanne Cedex, pour une formation « téléformation TOTTEM » pour deux agents de la commune.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 990 euros TTC (neuf cent quatre-vingt-dix euros) au budget de l'exercice 2020.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

## **20.267 Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE DÉPOSER un dossier de demande de subvention à hauteur de 13 205 €, pour l'aménagement de deux salles informatiques au sein des groupes scolaires en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) Sonia DELAUNAY et Romain ROLLAND.

Article 2.- D'IMPUTER les recettes en résultant au budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

## **20.268 Décision de représentation en justice dans le cadre d'un contentieux en annulation**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure en annulation d'une délibération n°20.051 en date du 24 février 2020 ayant pour objet l'acquisition de la parcelle cadastrée AR241 propriété de la CPAM.

Article 2 - DE PRECISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier que la procédure prévue par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques a été pleinement respectée.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

## **20.269 Élus — Signature d'une convention avec BRIAND FORMATION**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat avec l'organisme BRIAND FORMATION, représenté par Me BRIAND, sis 30 rue du Languedoc, 31000 Toulouse pour une formation destinée aux élus intitulée « Nouvelle équipe, nouveau mandat », organisée en septembre 2020 sur une journée complète et une demie journée.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 5 700,00 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 8 septembre 2020.

## **20.270 MAPA 773 – Installation, location, maintenance de fontaines à eau réfrigérée reliées au réseau**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché d'installation, location, maintenance de fontaines à eau réfrigérée reliées au réseau avec la société « M.A.J ELIS PANTIN - 31, Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN.

Article 2.- PRÉCISE que le montant maximum annuel de commande est de 7 000 euros H.T.

Article 3.- PRÉCISE que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois de façon tacite et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 48 mois.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 septembre 2020.

## **20.271 MAPA 777 – Marché de service relatif au contrôle, maintenance, entretien et réparation des aires de jeux situées sur le territoire de la Commune.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de service relatif au contrôle, maintenance, entretien et réparation des aires de jeux situées sur le territoire de la Commune avec la société « JULLIEN », La Seigneurie – 27120 Pacy-sur-Eure.

Article 2 - DE PRECISER que le montant du marché est fixé comme suit :

Poste 1 : contrôle, maintenance, entretien

- Contrôles fonctionnels : 3 785,40 euros H.T. soit 4 542,48 euros T.T.C.

- Entretien mensuels : 10 336,20 euros H.T. soit 12 403,44 euros T.T.C.

- Contrôle annuel : 4 162,50 euros H.T. soit 4 995,00 euros T.T.C.

- Prestation exceptionnelle de dépannage ou intervention d'urgence : 250,00 euros H.T. soit 300,00 euros T.T.C.

Poste 2 : réparation : montant maximum sur la durée du marché : 100 000 euros H.T. soit 120 000 euros T.T.C.

Article 3.- PRÉCISE que le présent marché prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour s'achever le 31 décembre 2021.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 septembre 2020.

## **20.272 MAPA 772 – Marché d'impression du bulletin municipal et d'affiches Decaux pour la ville de Vigneux-sur-Seine**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché d'impression du bulletin municipal et d'affiches Decaux pour la ville de Vigneux-sur-Seine avec les opérateurs économiques suivants :

Lots du marché	Société	Montants maximum annuel de commande
Lot n°1 – Impression du bulletin municipal	Imprimerie RAS – 6 avenue des Tissonvilliers à 95400 Villier le Bel	50 000 euros TTC
Lot n°2 – impression affiches Decaux	Société SAS EXHIBIT - ZI 1 <sup>er</sup> avenue 13 rue à 065120 CARROS	5 000 euros TTC

Article 2.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois de manière tacite, pour une nouvelle durée d'un an.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 septembre 2020.

## **20.273 MAPA 714 – Prestations intellectuelles en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vigneux-sur-Seine – Signature d'un avenant n°1**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 du marché de prestations intellectuelles en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vigneux-sur-Seine avec la société VIDAL CONSULTANT située 8 rue Borromée 75015 PARIS.

Article 2.- DE PRÉCISER que le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et n'a aucune incidence financière.

Vigneux-sur-Seine, le 10 septembre 2020.

## **20.274 Maîtrise d'œuvre – Résiliation d'un contrat de maîtrise d'œuvre de création d'un bâtiment modulaire**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE RÉSILIER le contrat de réalisation du dossier administratif et plans, projet pour le dépôt de permis de construire, conclu avec le cabinet d'architecture AGUIRRE en vue de procéder à la réalisation d'une nouvelle construction en structure modulaire préfabriquée, de type « chalet



bois », à vocation d'extension des locaux du CCAS, sur un terrain sis 38 rue Pierre Marin, et cadastré AW 39.

Article 2.- DE PRÉCISER que cette résiliation est une résiliation pour faute.

Vigneux-sur-Seine, le 17 septembre 2020.

## **20.275 Décision de représentation en justice dans le cadre d'un contentieux en annulation**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure en annulation de la délibération n° 20.116 en date du 28 mai 2020, et ayant pour objet la délégation de compétences à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 - DE PRECISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier que les quatre domaines de compétences pour lesquels M. PAQUEREAU considère qu'aucune limite réelle n'est justifiée, sont en réalité parfaitement justifiés et motivés.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 16 septembre 2020.

## **20.276 MAPA 770 – Marché spécifique de fournitures de produits désinfectants et de matériels suite à la crise sanitaire liée au COVID 19 – conclusion d'un avenant 1.**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au marché spécifique de fournitures de produits désinfectants et de matériels suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, avec l'entreprise Hersand Delaisy Kargo située 3 rue d'Ableval à 95200 SARCELLE.

Article 2.- DE PRECISER que le montant maximum de commande de 89 000 € HT sur la durée du marché reste inchangé. Cet avenant a pour objet d'intégrer la possibilité de passer des commandes sur le catalogue et non plus uniquement sur bordereaux de prix.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense résultant du présent avenant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 16 septembre 2020.

## **20.277 MAPA 636 – Fourniture de produits de premiers soins – conclusion d'un avenant 1**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au marché de fourniture de produits de premiers soins avec la société TAMO – 44 route de la Sirole BP 2123 - 06103 NICE Cedex 2, afin de prendre en compte les nouvelles références de deux produits.

Article 2.- DE PRECISER que le montant maximum annuel de 6 000 € TTC reste inchangé.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 16 septembre 2020.

## **20.278 Décision de représentation en justice dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure de déféré engagée par la Préfecture de l'Essonne, et identique à une précédente procédure de déféré, à l'encontre du permis de construire délivré à la société ALTAREA COGEDIM IDF.

Article 2.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 17 septembre 2020.

## **20.279 Informatique – Signature d'un contrat d'hébergement du progiciel « GNAU » avec la société OPERIS**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat d'hébergement du progiciel GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) avec la Société OPERIS située 1 rue de l'Orme saint Germain – à 91160 CHAMPLAN.

Article 2.- DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 31 juillet 2020 au 30 juillet 2021.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 980,00 € TTC au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 17 septembre 2020.

## **20.280 Culture -Signature d'un avenant au contrat conclu avec la SARL F2F MUSIC**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER, en raison du report du spectacle initialement prévu le 21 juin 2020, dû au COVID 19, un avenant avec la SARL F2F MUSIC sise 43 rue de Charenton, 75012 Paris, pour une représentation du concert de Thomas Jagas, le 21 juin 2021 à 20H30, Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4 500 euros HT (Quatre mille cinq cent Euros), soit 4 747,50 € TTC (Quatre mille sept cent quarante-sept Euros et cinquante cents), dont un avoir à déduire d'un montant de 2 373,75 € TTC (Deux mille trois cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 septembre 2020.

## **20.281 Culture - Signature d'un contrat de cession avec la SARL F2F MUSIC**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL F2F MUSIC, représentée par Madame Valérie Etienne, sise 43 rue de Charenton 75012 Paris, pour une représentation du spectacle de Cécile Djunga « Presque Célèbre », le 5 mars 2021 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5 000,00 euros HT (Cinq mille Euros), soit 5 275,00 TTC ( Cinq mille deux cent soixante-quinze Euros ), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 septembre 2020.

## **20.282 MAPA 734 – Marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment de type modulaire à usage de vestiaires et club house au complexe sportif du stade de la Concorde situé à Vigneux-sur-Seine – Signature de l'avenant n°1 au lot n°2**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 pour le lot 2 « Construction d'un bâtiment modulaire » au marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment de type modulaire à usage de vestiaires et club house au complexe sportif du stade de la Concorde situé à Vigneux-sur-Seine avec la Société Cougnaud située Mouilleron-le-Captif à 85035 La Roche-sur-Yon.

Article 2.- DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet des modifications apportées sur le bâtiment, notamment la mise en place de la sous station pour le raccordement au réseau de géothermie.

Article 3.- DE PRÉCISER que le montant des dépenses supplémentaires est de 17 706,95 euros H.T. soit 21 248,34 euros T.T.C. et que le nouveau montant du lot n°2 est de 523 260,35 euros hors H.T soit 627 912,42 euros T.T.C.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 21 septembre 2020.

## **20.283 Prestation complémentaire dans le cadre de la prestation de transport et de traitement du gazon synthétique situé au centre Georges Brassens à Vigneux-sur-Seine**

### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER le devis proposé par Société Sino Recycling Secondand SAS située 73 cours Albert Thomas à 69003 Lyon pour la découpe et le transport du gazon synthétique du CSC Georges Brassens.

Article 2.- PRÉCISE que le montant du devis est de 4 166,67 € HT soit 5 000.00 euros TTC.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 21 septembre 2020.

## **20.284 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec MJIMAGINE Les Bâisseurs en Herbe**

### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec MJIMAGINE Les Bâisseurs en Herbe, 17 chemin des Gravières – 78510 Triel-sur-Seine, pour une animation d'initiation aux constructions aimantées et aux circuits de billes le 29 octobre 2020 de 14h à 17h, pour le public de la ludothèque.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 250 euros TTC (deux cent cinquante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 septembre 2020.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **20.286 Opération d'aménagement du quartier de la Croix Blanche – Réhabilitation de la Tour 27**

Par 32 voix POUR,

5 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne,

2 abstentions Bouchra Khiair, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- ABROGE la délibération n°19.444 en date du 19 décembre 2019.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la Compagnie de Phalsbourg pour la réalisation de travaux sur ses biens.

Article 3.- DÉCIDE de vendre à la SCCV TOUR 27, les parcelles AT 185, AT 254 et AT 257 d'une contenance totale de 906 m<sup>2</sup>(anciennement cadastrées section AT n°172p, section AT n°242p et section AT n°185), appartenant à la Commune de VIGNEUX SUR SEINE, moyennant le prix de :

SOIXANTE TROIS MILLE CENT CINQUANTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TVA (63.157,50 euros H.T)

TVA au taux de 20% en sus,

Soit un prix TTC de SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (75.789,00 euros TTC)

Article 4.- DÉCIDE d'acquérir de la SCCV TOUR 27, deux parcelles cadastrées section AT n°251 (de 98 m<sup>2</sup>) et n°252 (de 54 m<sup>2</sup>) destinées à constituer le cheminement piétonnier de l'opération, aménagées et végétalisées d'une surface totale de 152 m<sup>2</sup>, ces parcelles émanant de l'ancienne parcelle cadastrée section AT n°42, appartenant à la SCCV TOUR 27, moyennant le prix de :

CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS (59 787,00 euros)

La vente n'étant pas assujettie à TVA.

Ce prix inclut le prix du foncier et de son aménagement pour ces deux emprises (soit 75 euros du mètre carré).

L'acquisition interviendra seulement lorsque les travaux d'aménagement correspondants (revêtement de sol et végétalisation) auront été réalisés par la SCCV TOUR 27.

Une promesse synallagmatique de vente d'une durée de 30 mois sera régularisée avec la société TOUR27.

Article 5.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, et à engager toutes procédures, nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

## **20.287 Signature d'une Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Fonds de rééquilibrage places Micro-Crèche « Dr Gault » pour 2019**

Par 36 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement «fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » n° 12-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Article 2.- PRÉCISE que la Convention est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Article 3.- DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours.

## **20.288 Centre social l'Amandier – Signature de la Charte déontologique du réseau d'association Cultures du Cœur**

Par 36 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy.

Article 1.- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte déontologique du réseau associatif « Cultures du Cœur » afin de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, des personnes en situation d'exclusion.

Article 2.- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant à cette Charte afin de pouvoir déterminer et préciser le cadre de la collaboration engagée entre la commune de Vigneux-sur-Seine et l'association « Cultures du Cœur 91 » sise 9 avenue du Bellay 91170 Viry-Châtillon.

Article 3 – DE SIGNER tout acte nécessaire demandé ou présenté par l'association Cultures du Cœur afin de mettre en œuvre ce partenariat.

Article 4 – D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant annuel de 300,00 euros au budget de l'exercice correspondant.

## **20.289 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Par 32 voix POUR,

7 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne, Bouchra Khiar, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal de Vigneux-sur-Seine.

## **20.290 Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux spécifique au domaine de l'énergie - Désignation des membres de cette Commission**

Après AVOIR PROCÉDÉ au vote,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- CRÉE en application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission Consultative des Services Publics Locaux confiés à un tiers spécifique pour traiter des questions liées au domaine de l'énergie.

Article 2.- DÉCIDE que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée de 6 membres élus répartis à la représentation proportionnelle.

Article 3.- NOMME comme membres élus les personnes suivantes :

Gabin ABENA

Patrick DUBOIS

Fernando PEREIRA

Julia ALFONSO

Julie OZENNE

Bouchra KHIAR.

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ À UN SECOND VOTE,

A L'UNANIMITÉ,

Article 4.- DESIGNÉ au titre des représentants des associations locales les associations suivantes :

- l'association des Habitants de l'Oly,
- le comité de Défense des Locataires SIEMP-Vigneux,
- le conseil Citoyen Quartier Croix Blanche Vigneux,
- l'association Divers-Cité,
- l'association de défense des usagers « Que Choisir du Val d'Yerres ».

Article 5.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
- l'ADEME,
- aux différentes associations concernées.

## **20.291 Création d'un Comité d'Usagers du Réseau de géothermie**

Après AVOIR PROCÉDÉ au vote,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DÉCIDE la création d'un Comité d'Usagers du Réseau de géothermie.

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ À UN SECOND VOTE,

Par 38 voix POUR,

1 voix contre Jean-Louis Passarrieu.

Article 2.- DÉSIGNÉ comme représentants de la commune les personnes suivantes :

Gabin ABENA

Patrick DUBOIS.

Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération est transmise à : M. le Président de la CAVYVS, l'ADEME, et à l'ensemble des partenaires de la commune sur cette thématique.

## **20.292 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Par 34 voix POUR,

5 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- ARRÊTE la liste de 16 personnes proposées parmi lesquelles seront choisis 8 commissaires titulaires de la Commission Communale des Impôts Directs, telle que ci-après :

<b>Titulaires :</b>			
1	M. Jean-Louis PASSARRIEU	9	Mme Françoise TARON
2	M. Bachir CHEKINI	10	M. Gérard MOISE
3	M. Alain GALLET	11	Mme Janine VIGNALOU
4	Mme Claire GOURMELON	12	M. Christian WANECQUE
5	M. Mohammed KOUIDRI	13	Mme Arlette PASCAUD
6	Mme Nadège CHARPENTIER	14	Mme Denise GUILBERT
7	Mme Valérie DENOUEL	15	M. Jacky MARCHAIS
8	M. Jacques MARTINEAU	16	M. Philippe THAUVIN

Article 2.- ARRÊTE la liste de 16 personnes proposées parmi lesquelles seront choisis 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, telle que ci-après :

<b>Suppléants :</b>			
1	M. Christophe LE HER	9	M. Hervé UZAN
2	M. Jean VIGNALOU	10	Mme Isabelle THAUVIN
3	M. Jean ROUFFIAC	11	Mme Nathalie OLIVIER
4	Mme Edwige DUPUIS	12	Mme Claudine HOCHSTAETTER
5	M. Anthony BIROLINI	13	M. Anoir BAATALAH
6	Mme Magali BONA	14	M. Franco VITALINO
7	Mme Catherine MAILLAT	15	Mme Yacine DIOP
8	Mme Laurence DESCOINS	16	M. Michel LAGUIONIE

Article 3.- PRÉCISE que le Maire ou l'Adjoint délégué en matière Financière assurera la Présidence de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 4.- PRÉCISE que les deux listes de présentation des commissaires sont adressées avec la présente délibération à la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne.

### **20.293 Désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)**

Par 32 voix POUR,

3 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy,

4 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne, Bouchra Khia, Jean-Louis Passarrieu.

Article 1.- SONT ÉLUS en tant que représentants de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) : **Joël GRUERE et Colette KOEBERLE.**

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

### **20.294 Commission Communale de Sécurité**

Par 36 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy.

Article 1.- DÉCIDE de la rédaction d'un règlement de fonctionnement de la Commission communale de sécurité de la commune de Vigneux-sur-Seine, en coordination avec la Préfecture de l'Essonne et le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

Article 2.- DÉCIDE d'introduire en tant qu'annexe réglementaire obligatoire ce règlement au sein du Plan Local d'Urbanisme de la commune afin de rappeler expressément que leurs obligations aux exploitants, mais également que les formalités et délais d'instruction du Code de la Construction et de l'Habitat sont distincts de ceux du Code de l'Urbanisme.

Article 3.- DÉSIGNE au sein de la Commission communale de sécurité, en tant qu'agent communal avec voix délibérative : M. SAADA Pascal, technicien qualifié en matière de normes et équipements anti-incendie, et le cas échéant ses remplaçants techniciens qualifiés.

Article 4.- PRÉCISE que la Direction des services techniques assure le secrétariat de la Commission communale de sécurité.

Article 5.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, et Monsieur le Président du SDIS de l'Essonne.

**20.295 Groupement de commande entre les Communes de Vigneux-sur-Seine, Yerres, Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, dans le cadre d'un marché sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de mobilier de bureau et de fauteuils ergonomiques – Désignation des représentants de la Commune à La Commission d'Appel d'Offres**

À L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DESIGNNE Joël GRUERE, en qualité de membre titulaire et Julia ALFONSO, en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la C.A.O. du Groupement de Commande.

**20.296 Budget annexe du CMPP – Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

Par 34 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- MODIFIE l'affectation du résultat de fonctionnement adoptée par délibération n°20.205 du 8 juillet 2020.

Article 2.- DÉCIDE d'affecter ce résultat en réserve de compensation des déficits au compte 106861 pour un montant de 125 000€, en réserves de compensation des charges d'amortissement au compte 10687 pour un montant de 30 000€ et en reprise en n+2 des excédents au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour un montant de 34 294.36€.

Article 3.- DÉCIDE de mouvoir :

A la Trésorerie Principale les comptes de provisions et de report à nouveau par l'affectation suivante :

diminution du Compte 106861 « réserve de compensation des déficits d'exploitation » pour un montant de 79 179.60 € et Augmentation du Compte 1100 « Report à nouveau budget général » pour un montant de 79 179.60 €."

Au CMPP de Vigneux-sur-Seine, les comptes de charges exceptionnelles et du résultat de fonctionnement reporté par l'affectation suivante :

augmentation du compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » pour un montant de 49 179.60 €, le compte 6228 « rémunération d'intermédiaire et honoraire, divers pour un montant 30 000€ ainsi que du compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 79 179.60€.

Article 4.- PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°20.205 du 8 juillet 2020 restent inchangées.

Article 5.- PRÉCISE que la présente délibération a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la section de fonctionnement.

**20.297 Budget annexe du CMPP 2020 – Décision modificative n° 1 -**

Par 34 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- DECIDE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2020 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : - 27 513.76 €

- Au niveau de la section d'investissement à : + 65 028.48 €



**DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**BUDGET CMPP - EXERCICE 2020 -**

**SECTION INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>DEPENSES REELLES</b>			
EXCEDENTS PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	003	003	65 028,48
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			65 028,48

**SECTION INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>RECETTES REELLES</b>			
EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	001	001	63 428,09
<b>RESTES A REALISER</b>			
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)	10222	001	1 600,39
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			65 028,48

**DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**BUDGET CMPP - EXERCICE 2020-**

**SECTION FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

**GROUPE I : CHARGES A CARACTERE GENERAL**

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>DEPENSES REELLES</b>			
PRODUITS D'ENTRETIEN	I	60622	178,01
<b>TOTAL GROUPE I : CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			178,01

**GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>DEPENSES REELLES</b>			
REMUNERATION D'INTERMEDIER ET HONORAIRES, DIVERS	II	6228	5 820,00
VERSEMENT DE TRANSPORT	II	6331	-553,36
PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	II	6333	-247,77
AUTRES	II	641188	3 000,00
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	II	64131	-23 716,16
AUTRES INDEMNITES	II	64138	-3 064,08
AUTRES	II	6428	1 500,00
COTISATIONS URSSAF	II	64511	-8 204,02
COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	II	64513	-3 182,08
PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU F.N.A.L.	II	6471	-137,65
CARTE DE TRANSPORT	II	64781	548,29
<b>TOTAL GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>			-28 236,83 <sup>(1)</sup>

(1) - 44 068,44€ montant refusé par l'ARS, + 5 250€ prime exceptionnelle Covid19, + 4 761,61 représentant +0,80% actualisation régionale GII + 5 820€ augmentation ligne diagnostic de fonctionnement

**GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>DEPENSES REELLES</b>			
ASSURANCE DOMAGE CONSTRUCTION	III	6162	272,53
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	III	6184	272,53
<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>			545,06
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			-27 513,76

SECTION FONCTIONNEMENT  
RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DMI
<b>RECETTES REELLES</b>			
PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	I	731228	-216 808,12 <sup>(2)</sup>
<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>			<b>-216 808,12</b>

(2) : Actualisation régionale + 0,80% par groupe soit GI +178,01€, GII +4761,61€, GIII +545,06€, +5 250,00€ prime exceptionnelle Covid19, + 5 820€ augmentation ligne diagnostic de fonctionnement, - 44 068,44€ montant refusé par l'ARS en mesure nouvelle voir (1), - 189 294,36€ voir (3) ligne financée par le compte 002 et non par les tarifs.

<b>RECETTES REELLES</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	002	189 294,36 <sup>(3)</sup>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-27 513,76</b>

(3) : + 34 294,36€ affectation du résultat de fonctionnement 2018, +125 000,00€ reprise sur la mis en réserve de compensation des déficits d'exploitation, + 30 000,00€ reprise sur la mis en réserve de compensation des charges d'amortissement, validée par l'ARS

Article 2.- PRÉCISE que la présente décision modificative n° 1 a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

**Dépenses d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 003 – Excédents prévisionnel d'investissement : +65 028.48 €.  
**Total dépenses d'investissement : +65 028.48 €.**

**Recettes d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 10 – Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : +1 600.39 €  
Chapitre 001 – Excédents d'investissement reporté N-1: +63 428.09€.  
**Total recettes d'investissement : +65 028.48 €.**

**Dépenses de fonctionnement :**

Opérations réelles

Groupe I – Charges à caractère général : +178.01 €.  
Groupe II – Charges de personnel et frais assimilés : -28 236.83 €.  
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : + 545.06€.  
**Total Dépenses de fonctionnement : -27 513.76 €.**

**Recettes de fonctionnement :**

Opérations réelles :

Groupe I – Produits de la tarification : -216 808.12 €  
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : +189 294.36 €  
**Total recettes de fonctionnement : -27 513.76 €.**

**20.298 Tableau des emplois – Modification n° 4 du tableau des effectifs de la VILLE**

Par 34 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Benjamin Cauchy, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- DÉCIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois, comme présenté ci-dessous :

Intitulé du poste	<b>Ancienne situation</b>						<b>Nouvelle situation</b>					
	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Ancien grade (Suppression)	Ancien effectif	Nouvel effectif	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nouveau grade (Création)	Ancien effectif	Nouvel effectif
Directeur Général Adjoint des Services	Administrative	Directeurs généraux adjoints des services des communes 20 à 40 000 hab	A	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40 000 hab	1	0						
Directeur juridique							Administrative	Attachés Territoriaux	A	Attaché principal	8	9
Directeur Général des Services des communes 20 à 40 000 hab							Administrative	Attachés Territoriaux	A	Attaché principal	9	10
										Attaché hors classe	2	3

Article 2.- ARRÊTE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

	Postes ouverts	Dont : Temps non complet
<b>Effectifs permanents</b>	<b>615</b>	<b>25</b>

Article 3.- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

### 20.299 Personnel communal – VILLE– Création d’emplois permanents

Par 36 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglou, Benjamin Cauchy

Article 1.- DÉCIDE de créer, les emplois permanents suivants :

Intitulé de l'emploi	Mission(s)	Temps Complet	Durée hebdomadaire	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade
Policier Municipal	Exerce les missions de préventions nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques Assure une relation de proximité avec la population	1	35 h	C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal
Agent polyvalent	Assure l'entretien des locaux, du linge et la restauration en liaison froide	1	35 h	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial

Article 2.- ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des emplois de la VILLE :

<b>Emplois permanents</b>	<b>Dont : Temps non complet</b>
<b>617</b>	<b>25</b>

Article 3.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

La séance est levée à 22 h 10.

LE MAIRE

Thomas CHAZAL.